

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1965.

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie,*

Par M. Edgar FAURE,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Jacques Mer, rapporteur, sous le numéro 1674.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, sénateur, président ; Michel Boscher, député, vice-président ; Jacques Mer, député, Edgar Faure, sénateur, rapporteurs ; titulaires : André Bettencourt, Marcel Bousseau, Pierre Comte-Offenbach, Marcel Lemaire, Edmond Nessler, Jean-Franck de Préaumont, députés ; André Armengaud, Pierre de Chevigny, Henri Cornat, Jacques Ménard, Marius Moutet, sénateurs ; suppléants : Maurice Bardet, Albert Catalifaud, Jean Chamant, Gérard Deliaune, Xavier Deniau, Henri Guillermin, députés ; Jean Bène, Maurice Carrier, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Henri Parisot, Paul Piales, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) :

1^{re} lecture : 1578, 1595, 1610 et in-8° 421.

2^e lecture : 1660, 1661 et in-8° 433.

3^e lecture : 1668.

Sénat :

1^{re} lecture : 14, 22, 29, 37 et in-8° 12 (1965-1966).

2^e lecture : 51 et in-8° 13 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 14 novembre 1965, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat que, conformément à l'article 45 (alinéa 2) de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires.

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Lemaire, Bettencourt, de Préaumont, Comte-Offenbach, Bousseau, Mer, Nessler.

Pour le Sénat :

MM. Moutet, Rotinat, Armengaud, Cornat, Edgar Faure, de Chevigny, Ménard.

Membres suppléants :

Pour l'Assemblée Nationale :

MM. Bardet, Boscher, Catalifaud, Chamant, Deliaune, Deniau, Guillermin.

Pour le Sénat :

MM. Ganeval, Parisot, Piales, Carrier, Bène, Yver, Lucien Gautier.

Réunie le 17 novembre 1965, la Commission a désigné M. Rotinat en qualité de Président, M. Boscher en qualité de Vice-Président, MM. Edgar Faure et Mer en qualité de Rapporteurs.

Après un échange de vues, la Commission mixte paritaire a adopté par 11 voix contre 3 le texte de l'article unique du projet de loi voté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale et rejeté en deuxième lecture par le Sénat, dans sa rédaction proposée par le Gouvernement.

PROJET DE LOI

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord signé à Alger le 29 juillet 1965 entre la France et l'Algérie concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie dont le texte est annexé à la présente loi (1).

(1) Voir les documents annexés au n° 1578.